



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/586

Vote du budget primitif 2021 pour le budget principal, les budgets annexes du Théâtre des Célestins, de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon, des Halles de Lyon Paul Bocuse, et pour les états spéciaux d'arrondissement

Direction Générale des Services

Direction des Finances

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MARS 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINÉ, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/586 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 POUR LE BUDGET PRINCIPAL, LES BUDGETS ANNEXES DU THEATRE DES CELESTINS, DE L'AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON, DES HALLES DE LYON PAUL BOCUSE, ET POUR LES ETATS SPECIAUX D'ARRONDISSEMENT (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Je soumetts à votre agrément l'ensemble des propositions budgétaires présentées dans les projets de budgets primitifs pour l'exercice 2021 pour le budget principal (A), le budget annexe du Théâtre des Célestins (B), le budget annexe de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon (C) le budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse (D), et les états spéciaux d'arrondissement (E), projets annexés à la présente délibération.

Ces propositions budgétaires vous sont exposées et commentées dans le document intitulé « Rapport sur le budget primitif 2021 ».

Vu les projets de budgets primitifs pour 2021 pour le budget principal de la Ville de Lyon, le budget annexe du Théâtre des Célestins, le budget annexe de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon et le budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse établis selon les règles prévues par le décret n° 59/1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1er janvier 1975, complété par la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

Vu les projets de budgets primitifs pour 2021 pour les états spéciaux des neuf mairies d'arrondissement ;

Vu le rapport par lequel les documents budgétaires du budget principal, du budget annexe du Théâtre des Célestins, du budget annexe de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon, du budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse et des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2021 vous sont présentés et commentés ;

Vu le décret n° 59/1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1^{er} janvier 1975 ;

Vu la loi n° 82/1189 du 31 décembre 1982 modifiée portant organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et les décrets d'application ;

Vu la loi du 22 juin 1994 modifiée par la loi du 21 février 1996 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et ses décrets d'application ;

Vu la délibération du 29 avril 1996 optant pour un vote par nature du budget ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités

territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés ;

Vu la délibération n° 2011/4109 du 19 décembre 2011 créant le budget annexe à caractère industriel et commercial des Halles de Lyon Paul Bocuse ;

Vu la délibération n° 2014/615 du 24 novembre 2014 créant le budget annexe de l’Auditorium – Orchestre National de Lyon ;

Vu la délibération n° 2020/376 du 17 décembre 2020 adoptant le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1 janvier 2021 pour le budget principal, le budget annexe du Théâtre des Célestins, le budget annexe de l’Auditorium – Orchestre National de Lyon et les Etats spéciaux des d’arrondissement ;

Vu la délibération n° 2020/407 du 17 décembre 2020 approuvant les règles et durées d’amortissement pour le budget principal et les budgets annexes dans le cadre des nomenclatures comptables M57 et M4 ;

Vu l’arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l’instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l’arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l’instruction budgétaire et comptable M4 appliquée aux services publics industriels et commerciaux du secteur public local ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M4 ;

Vu les délibérations des 9 Conseils d’arrondissement, arrêtant leurs états spéciaux respectifs pour l’année 2021 ;

Vu la délibération n° 2021/487 du 28 janvier 2021 relative aux orientations budgétaires pour 2021 ;

Oùï les propositions de la Conférence de programmation des équipements prévue par l’article L 2511-36 du code général des collectivités territoriales qui s’est réunie le 10 mars 2021 ;

Oùï l’avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

D’adopter les projets de budgets primitifs 2021 du budget principal, du budget annexe du Théâtre des Célestins, du budget annexe de l’Auditorium – Orchestre National de Lyon, du budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse et des états spéciaux d’arrondissement :

A) Pour le budget principal

	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	848 052 809 €	848 052 809 €
Mouvements d'ordre:	69 377 631 €	69 377 631 €
Total :	917 430 440 €	917 430 440 €

B) Pour le budget annexe du Théâtre des Célestins

	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	8 778 540 €	8 778 540 €
Mouvements d'ordre:	328 400 €	328 400 €
Total :	9 106 940 €	9 106 940 €

C) Pour le budget annexe de l’Auditorium – Orchestre National de Lyon

	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	17 494 995 €	17 494 995 €
Mouvements d'ordre:	283 500 €	283 500 €
Total :	17 778 495 €	17 778 495 €

D) Pour le budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse

	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	2 171 235 €	2 171 235 €
Mouvements d'ordre:	295 300 €	295 300 €
Total :	2 466 535 €	2 466 535 €

E) Pour les Etats spéciaux d’arrondissement

	Dépenses	Recettes
1 ^{er} arrondissement	375 472 €	375 472 €

	Dépenses	Recettes
2 ^{ème} arrondissement	297 265 €	297 265 €
3 ^{ème} arrondissement	846 480 €	846 480 €
4 ^{ème} arrondissement	523 183 €	523 183 €
5 ^{ème} arrondissement	586 678 €	586 678 €
6 ^{ème} arrondissement	457 302 €	457 302 €
7 ^{ème} arrondissement	700 071 €	700 071 €
8 ^{ème} arrondissement	833 731 €	833 731 €
9 ^{ème} arrondissement	645 753 €	645 753 €

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET